Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le



ID: 025-200096295-20250206-DE2025_06-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-cinq, Le six février à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des Fontenelles, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 27/01/2025 Date d'affichage : 27/01/2025

Nombre de membres :

Nombre de voix :

- en exercice : 29 - présents : 14 - en exercice : 39 - présents : 16 - procurations : 15

- votants : 21 - procurations : 15

- nombre total de voix exprimées : 31

Etaient présents :

Cédric BÔLE, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Pascal GODIN, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Francine MISERE, Dominique MOLLIER, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Gilles ROBERT, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN.

Etaient absents excusés:

Christine BOUQUIN, Marie-Paule BRAND, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Christian MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Daniel PRIEUR, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE.

Etaient absents:

Léon BONVALOT, Bernard JACQUET, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Denis LEROUX, Marie-Paule BRAND a donné pouvoir à Cédric BÔLE, Eric HOULLEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT, Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT, Jean-Louis MOUGIN a donné pouvoir à Pierre VAUFREY, Catherine ROGNON a donné pouvoir à Dominique MOLLIER, Charles SCHELLE a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Dominique MOLLIER a été élue secrétaire de séance.

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le



ID: 025-200096295-20250206-DE2025_06-DE

Objet : DE2025-06 : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Parc et l'Office du tourisme du Pays Horloger 2026-2029

Le Parc a parmi ses missions l'animation, le suivi et la gestion du Pays Horloger et plus particulièrement l'animation touristique du territoire à travers l'Office de Tourisme de destination. Un des objectifs du Parc est d'assurer le développement d'un tourisme durable qui préserve et valorise les patrimoines.

De par sa compétence « Animation touristique du territoire », le Parc coordonne la politique touristique du territoire du Pays Horloger confiée et financée par les Communautés de Communes du Pays de Maîche, du Plateau du Russey et du Val de Morteau.

Le Parc confie la promotion touristique à l'OT de destination ; ce partenariat est formalisé par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2025 qui arrive à échéance fin 2025.

Un travail collaboratif a été lancé avec l'OT pour l'élaboration de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Les objectifs sont les suivants :

- Préciser la nature des actions qui s'inscrivent dans le cadre du partenariat engagé entre le Parc et l'OT, en concordance avec la Charte du Parc ;
- Définir les objectifs attendus confiés par le Parc à l'OT pour une période de 4 ans à compter de 2026, soit jusqu'en 2029.

Le territoire d'application est celui des Communautés de Communes du Pays de Maîche, du Plateau du Russey et du Val de Morteau, regroupées au sein du Pays Horloger. Dans un souci de cohérence territoriale, certaines actions touristiques pourront être conduites en collaboration avec les Communautés de Communes de Sancey-Belleherbe, des Portes du Haut-Doubs, entre Doubs et Loue, et notamment dans les communes adhérentes au Parc sur lesquelles sont implantées les bénéficiaires du réseau Valeurs Parc.

L'OT s'engage, conformément à ses statuts, à assurer la promotion touristique du Pays Horloger en ce qui concerne les missions suivantes :

- Accueil, information touristique en tant que "Relais du Parc";
- Promotion et communication touristique de la destination en cohérence avec le Comité Départemental du Tourisme du Doubs et Bourgogne Franche-Comté Tourisme ;
- Structuration d'une offre touristique durable et de qualité et accompagnement à la professionnalisation des prestataires locaux ;
- Coordination du réseau des ambassadeurs de la destination ;
- Suivi de l'observation de l'activité touristique et des clientèles ;
- Inscription de l'OT dans une démarche qualité et de progrès.

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le



ID: 025-200096295-20250206-DE2025_06-DE

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- D'autoriser le Président à de valider les axes de partenariat permettant un travail collaboratif en 2025 entre le Parc et l'Office de Tourisme du Pays Horloger, en lien avec les Communautés de Communes, pour l'élaboration de la convention 2026-2029.

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 31	Exprimés (en voix) : 31
- pour : 31	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme, Le Directeur Yannick NANCY



Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le

ID: 025-200096295-20250206-DE2025_06-DE